

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
5°COMMANDEMENT REGIONAL DE CONSTANTINE
MARTYR BOUDHERSSA ALI

MISE EN DEMEURE N 01

Vu le marché **N°75/2020** date du **13/07/2020** portant Travaux de réfection en TCE + VRD au profit de la Brigade de la Gendarmerie Nationale à Chorfa Groupement Annaba conclu avec **GHEDJATI AMAR**, Cité 400 logements BT 12 Berrahal wilaya d'Annaba, Vu que :

- Non dépôt de la caution de bonne exécution dans le délai de 45 jours (délai dépassé).

L'entreprise **GHEDJATI AMAR** est mise en demeure sous huitaine de déposer la caution de bonne exécution, et le départ effectif des travaux.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, le 5°CRGN procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.